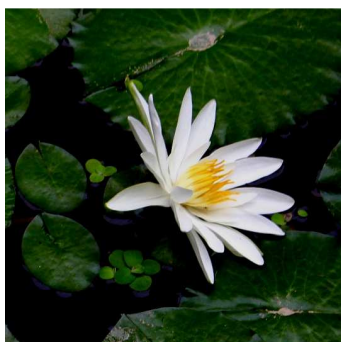


La Missive de

Gestion *attentive*



N°52 – mai 2013 –

L'École de Montréal de la RSE

La responsabilité sociale – ou sociétale - de l'entreprise est à la fois une affiche, une pratique, une norme et un objet de recherche académique.

Les chercheurs de l'École de Montréal, c'est-à-dire l'essentiel des chercheurs francophones de différentes disciplines académiques qui ont en commun de s'intéresser à la RSE et qui sont passés par l'Université du Québec à Montréal, viennent de publier une somme de travaux sous le titre « Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise ». Issus notamment de la sociologie, des sciences de gestion, du droit, ces trente chercheurs ont écrit des contributions de haut niveau intellectuel qui font le point des réflexions sur le sujet. Nous regretterons simplement que l'École de Montréal ne s'intéresse qu'à la moitié du monde, les deux côtés de l'Atlantique, et ignore le monde asiatique, qu'on ne peut réduire à des sous-traitants peu scrupuleux maltraitant leurs salariés.

On trouvera ci-dessous dans un langage destiné au public les éléments de la présentation de l'ouvrage réalisée à l'Université Paris Dauphine. Deux aspects de cette soirée nous ont paru particulièrement intéressants. D'une part, il est à noter que les tribunaux étasuniens et canadiens ne donnent pas la même définition de l'entreprise ni même de la finalité de la société de capitaux. On peut défendre l'économie de marché et mettre en cause l'hégémonie de l'actionnaire !

D'autre part, comme le montre l'expérience québécoise, lorsque les différentes parties prenantes se mettent autour d'une table et élaborent un compromis puis que celui-ci est transcrit dans la loi par l'État, il jouit d'une grande effectivité, car les acteurs ne rechignent pas à mettre en œuvre une règle qu'ils ont contribué à élaborer. La régulation par la puissance publique n'est pas la seule possible, celle par la société civile avalisée par l'État montre son efficacité.

***Marie-Noëlle Auberge* (mna@gestion-attentive.com)**

A l'invitation du RIODD - Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable - présentation par son président Michel Capron, le 21 mai 2012 à l'université Paris Dauphine, de l'ouvrage « **Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise, l'école de Montréal** », sous la direction de Corinne Gendron, sociologue à Montréal, et de Bernard Girard, philosophe en Ile-de-France.

Entre les Anglo-saxons et l'Europe continentale

Bernard Girard avoue que les coordinateurs de l'ouvrage se sont interrogés sur le sous-titre. Fallait-il parler d' « école francophone » ou d' « école de Montréal » de la RSE ? Les auteurs partageaient une certaine vision de la RSE et de sa responsabilité qui n'était pas forcément partagée par l'ensemble des francophones ; tous les auteurs sont passés, plus ou moins longuement, par Montréal : le sous-titre fit donc référence à la ville québécoise.

Quelle est l'originalité de l'Ecole de Montréal ? C'est le partage de certains concepts, notamment celui de « nouveau mouvement socio-économique » que ses auteurs ont développé en s'appuyant sur celui de « nouveau mouvement social » d'Alain Touraine, mais aussi celui de normalisation par la corégulation hybride (à la fois par les acteurs et les outils), ajoutons qu'ils sont aussi intéressés par ce qui se passe en dehors du monde industriel traditionnel, en Amérique latine et dans le Sud en général.

Corinne Gendron rappelle qu'un séminaire sur la RSE, avec des participants des États-Unis, d'Europe et du Québec, eu lieu en 2006 à Montréal qui est bien située pour servir de plateforme entre les États-Unis et l'Europe, lesquels ont des conceptions opposées de la RSE, ce qui devrait permettre d'articuler un dialogue fécond sur ces questions.

Il convient de dépasser les concepts américains qui sont stabilisés au point de devenir des idées reçues, de s'opposer à une conception de la RSE qui la décrit comme

des actions volontaires au-delà de la loi, sans omettre que la responsabilité sociale ne concerne pas seulement les entreprises mais aussi les organisations. Un premier dialogue eu lieu entre les Américains les plus progressistes, les Français et les Québécois, puis le dialogue se poursuit avec des chercheurs sur l'entreprise en tant qu'institution. La question se pose de l'entreprise et de la démocratie. Une autre question se posait et continue à se poser aujourd'hui, celle de la régulation hybride, qui reconnaît la pluralité des foyers normatifs, c'est-à-dire, à côté de l'État, la place des institutions privées. Les nouveaux mouvements socio-économiques se déploient dans ce champ, où l'entreprise peut connaître la sanction de l'image, l'évaluation du risque, la perte de parts de marché. L'approche construite par l'Ecole de Montréal, laquelle se définit plus par une affinité que par un cadre, conduit à une série de questionnements. L'Ecole de Montréal en est à ses débuts.

Marie-André Caron note que la RSE ouvre une réflexion sur les systèmes comptables. Une réflexion est menée depuis les années soixante-dix

Sous la direction de
Corinne Gendron et Bernard Girard

REPENSER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

L'ÉCOLE DE MONTRÉAL



ARMAND COLIN / RECHERCHES

sur la comptabilité environnementale mais elle n'a que peu de liaisons avec la réglementation. En France, il y a eu la loi NRE et des tentatives de réglementation mais pas qu'équipement concret. Comment la RSE peut-elle avoir un impact sur la comptabilité ?

Aujourd'hui, la comptabilité nationale telle qu'elle est vue aux Nations-Unies peut être influencée par ces idées mais la comptabilité privée ne l'est nullement. Ultérieurement, un participant au débat notera que les travaux de la Banque mondiale en matière de comptabilité environnementale se contentent de vouloir affecter un prix à la nature.

Michel Capron note que le RIODD est un enfant des séminaires franco-québécois au cours desquels les chercheurs des deux cotés de l'Atlantique se sont trouvés beaucoup de points communs. D'abord la pluridisciplinarité : en France, les intervenants venaient pour la plupart des sciences de gestion mais ils étaient ouverts à d'autres disciplines. Ensuite, ne pas rester dans le champ du normatif : réaliser des travaux empiriques sur le terrain, alors même que certains économistes sont seulement dans l'abstraction. Et la reconnaissance du fait que la RSE n'est pas quelque chose de nouveau : elle existe depuis le XIXe siècle, sous des formes différentes de celles d'aujourd'hui, à travers des lois et des réglementations. La RSE en France commence en 1896, avec la première grande loi sur les accidents du travail, qui va plus loin que l'article 1382 du code civil (« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. ») en créant le concept de responsabilité sans faute de l'employeur. L'idée selon laquelle la RSE est uniquement quelque chose de volontaire est une idée fautive.

Normes contraignantes et rôle de l'Etat

Le livre arrive au bon moment, à un tournant où les chercheurs se rendent compte qu'ils ont véhiculé des idées d'auteurs anglo-saxons sans trop se préoccuper du contexte, alors que les États-Unis sont fondamentalement différents de l'Europe continentale. Cet ouvrage est une somme, une pensée commune qui dépasse le corpus anglo-saxon du *business ethics* mais aussi de l'utilitarisme du *business care*, dans un moment où les cadres normatifs sont venus définir la RSE de manière universelle, notamment avec ISO 26000 et le rapport Ruggie aux Nations Unies ainsi que la révision en 2010 des principes de l'OCDE en directions des multinationales et la communication de l'Union européenne d'octobre 2011. Maintenant que ces textes existent, il faut les faire appliquer. Si les États transposent ces idées dans des textes, cela peut-être relativement contraignant.

Mais l'ouvrage n'est qu'une étape et les jeunes chercheurs doivent continuer le chemin commencé par leurs aînés.

Jean Pasquero insiste sur le fait que l'École de Montréal est hybride entre une tradition américaine qui remonte à soixante ans mais s'essouffle depuis dix ans et une tradition européenne et française qui cherche encore sa voie, entre une vision nord-américaine basée sur le marché et l'économie privée et l'Europe continentale où l'État est vu comme le maître d'œuvre du développement économique. Le Québec a un fort intérêt pour le marché mais accorde à l'État une importance qu'il n'a pas dans les autres provinces ni aux États-Unis. L'État joue un rôle extrêmement important dans l'économie américaine mais il est vécu comme un mal nécessaire alors qu'il est considéré en France comme le garant du bien public.

Corinne Gendron, qui préfère parler de norme civile plutôt que de norme privée, souhaite que la norme publique cesse de s'élaborer en vase clos. Au Québec, l'État organise des tables rondes avec les parties prenantes puis avalise ce à quoi les participants sont arrivés. Quand cela fonctionne, le compromis élaboré et repris par l'État jouit d'une excellente effectivité. La construction d'ISO 26 000 s'est faite à partir de pratiques, de travaux académiques ancrés dans l'empirie. Pour **Bernard Girard**, les normes publiques s'inspirent certes des normes privées mais l'inverse est vrai aussi, les normes de l'Organisation internationale du Travail sont souvent reprises telles quelles par les entreprises.

L'entreprise, institution sociale

En réponse à une participante disant que la société appartient à ses actionnaires mais que l'entreprise n'appartient à personne, **Corinne Gendron** affirme que même la société de capitaux n'appartient pas à ses actionnaires. L'actionnaire est propriétaire de ses actions, ce qui lui donne trois droits : le droit au dividende, le droit au reliquat en cas de liquidation, le droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires, c'est tout. Dès 1932, Berle et Means avaient bien dit que l'entreprise moderne est une institution sociale. Payer 50% d'impôt sur les profits est peu de chose par rapport à tout ce que l'entreprise a perçu de la collectivité, de l'utilisation des infrastructures à l'éducation qu'on reçu les salariés. On ne peut qu'être indigné par le fait que Google paye 2,5% d'impôt.

Néanmoins, il existe une confusion sur la nature de l'entreprise sur le plan juridique, la question a été portée devant les tribunaux qui n'ont pas tous donné les mêmes réponses. Aux États-Unis, le flou judiciaire aurait incité certains États à assimiler les actionnaires à des propriétaires, tandis qu'au Canada, deux jugements de 2004 et 2008 ont formellement précisé que l'actionnaire n'est pas propriétaire et même qu'il n'a pas prééminence sur les autres parties prenantes. L'entreprise est un objet social, une institution sociale, qui produit des richesses mais aussi des risques et des passifs.

888

Les sites de ceux qu'on cite...

Le livre : <http://www.armand-colin.com/livre/457663/repenser-la-responsabilite-sociale-de-l-entreprise.php>

Le RIODD : <http://www.riodd.net/>

La page de Corinne Gendron sur le site de l'UQAM :

http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/gendron_corinne.aspx

Le blog de Bernard Girard : <http://www.bernardgirard.com/>



La Missive est éditée par l'association Gestion Attentive, www.gestion-attentive.com

Directrice de publication : Marie-Noëlle Auberger-

L'abonnement est gratuit sur simple demande à mna@gestion-attentive.com mais comme les services de nos fournisseurs ne le sont pas, nous acceptons volontiers une participation financière de nos lecteurs. Donc, vous pouvez mettre un chèque (abonné social : 20 euros; abonné solidaire : 50 euros; abonné responsable : à votre convenance) libellé au nom de *Association Gestion Attentive* dans une enveloppe adressée à notre trésorière madame Françoise Quairiel, 4, rue Guillaume Apollinaire 78760 Jouars Pontchartrain. Et n'oubliez pas de préciser votre adresse électronique afin de recevoir les numéros du service « Premium », réservés aux abonnés payants.